

L'affirmation du peuple sous la Révolution française [1789-1791]

Par quels moyens le peuple de France renverse-t-il la monarchie absolue et la société d'ordres ?

Compétences à mettre en œuvre

- Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser.
- Construire des hypothèses d'interprétations de phénomènes historiques.
- Connaître les caractéristiques des récits historiques et en réaliser.

Document 1 – Le serment du Jeu de Paume (20 juin 1789)

L'échec des Etats Généraux conduit les députés des trois ordres à se réunir dans la salle du Jeu de Paume et de se déclarer Assemblée nationale Constituante.

« L'Assemblée nationale arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ; et que ce serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Serment signé par dix députés du clergé et six cent députés du tiers état, le 20 juin 1789.



Jacques-Louis DAVID, 1748-1825, Le Serment du Jeu de Paume, huile sur toile, H : 65 cm, L : 88.7 cm, 1791, Musée Carnavalet, Paris.

Document 2 – Les troubles de l'été 1789

La prise de la Bastille le 14 juillet 1789



La Bastille est une forteresse défendant l'est de Paris. C'est là que sont enfermés les prisonniers de qualité. Le 14 juillet, le peuple parisien soutenu par les soldats s'empare de la prison royale. Ils arrêtent et massacrent son gouverneur, De Launay.

Les Révolutionnaires s'emparent ensuite de la municipalité de Paris et forment une garde nationale pour protéger la ville. Avec ces événements, le roi ne cherche plus à s'opposer à l'Assemblée nationale.

Peinture de Jean Dubois, XVIIIe siècle, musée Carnavalet, Paris.

La Grande peur dans les campagnes



Gravure du XVIIIe siècle, Musée Carnavalet, Paris.

Dans la deuxième moitié du mois de juillet 1789, la rumeur se répand que les seigneurs font appel à des brigands pour détruire les récoltes. Les paysans se jettent alors sur le château de leurs seigneurs et brûlent les titres des droits seigneuriaux.

Document 3 – L'acquisition de droits et de Libertés

L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789

L'Assemblée nationale constituante vote l'abolition des privilèges sur proposition de la noblesse.

« La séance de la nuit du 4 août est la plus mémorable qui se soit jamais tenue chez aucune nation [...]. Monsieur le vicomte de Noailles fit une motion et demanda que les droits exclusifs de chasse, redevances, dîmes, tous droits qui pèsent sur le peuple puissent être rachetés [...]. Puis les ducs d'Aiguillon et du Châtelet proposèrent que, dès cet instant, la noblesse et le clergé prononçassent le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires¹.

Les circonstances malheureuses où se trouve la noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elles, plus de cent cinquante châteaux incendiés, tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir. Le clergé et la noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées [...]. »

■ Lettre du marquis de Ferrières (député de la noblesse à l'Assemblée), Correspondance inédite (1789-1791).

1. En matière d'impôts.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

« Article 1. – Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits [...].

Article 2. – Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles¹ de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté² et la résistance à l'oppression.

Article 3. – Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane³ expressément.

Article 4. – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Article 6. – La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir⁴ personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous [...].

Article 7. – Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites [...].

Article 10. – Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses [...].

Article 11. – La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.

Article 13. – Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en fonction de leurs facultés⁵. »

■ Déclaration adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale.

1. Permanents. 2. La sécurité. 3. N'en provienne. 4. Participer. 5. En fonction de leur fortune.

Document 4 – La Proclamation de la monarchie constitutionnelle le 21 septembre 1791.



Etape n°1 – Je réunis les connaissances nécessaires à l'élaboration de mon développement construit.

Document 1

1. Quand et par qui est proclamé ce serment ?

.....
.....
.....

2. Quel nom se donne ces députés ?

.....
.....
.....

3. Que souhaite-t-il voir établi pour le royaume de France ?

.....
.....

Document 2

4. A quels symboles de la société française les Révolutionnaires s'attaquent-ils durant les troubles de l'été 1789 ?

.....
.....
.....
.....
.....

5. Par quel moyen le peuple parisien se protège-t-il ?

.....
.....

Document 3

6. Pour quelle raison les nobles et le clergé acceptent de renoncer à leurs privilèges ?

.....
.....
.....
.....

7. Quels sont les trois grands principes établit par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ?

.....
.....
.....
.....
.....

Document 4

8. Par qui est élue l'Assemblée nationale ?

.....
.....
.....

9. Quelles sont les fonctions de l'Assemblée nationale ?

.....
.....
.....

10. Quelles sont les fonctions du Roi ?

.....
.....
.....

